



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation

DRAIO
Affaire suivie par :
Geneviève SAINT-HUILE
DRAIO
Fabien BERTELOOT
DRAIO Adjoint

Lille, le 11 mars 2024

La Rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille

DRAIO n° L-24-83
Mél : draio@region-academique-hdf.fr

à

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.50

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement public du second degré

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs de CIO

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

*S/c de Messieurs les Directeurs académiques
des Services de l'Éducation nationale du Nord et du Pas-de-Calais*

Objet : Affectation / Orientation – Rentrée 2024

Les procédures d'affectation en classes de 3^e et 2nde générale et technologique marquent une étape importante de l'accompagnement à l'orientation. Elles concrétisent le processus d'élaboration de choix d'orientation progressifs, éclairés, diversifiés et choisis, valorisant tous les parcours de réussite et toutes les voies de formation. Elles constituent le point d'aboutissement d'une démarche engagée sur le temps long par un dialogue constant entre les élèves, leur famille, les équipes éducatives et tous les acteurs du champ de l'orientation. Cette démarche est pleinement intégrée et formalisée dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Orientation de chaque EPLE.

Dès lors, la valorisation des voies professionnelle et technologique reste un axe central de notre politique d'orientation et d'affectation en tant que voies de réussite et d'excellence pour tous. Plus que jamais, la pluralité des voies de formation doit conduire les élèves à diversifier au maximum leurs choix d'orientation. Il s'agit en effet de les sensibiliser aux opportunités offertes par des filières insérantes et porteuses d'emplois (industrielle, sanitaire et social, transition numérique et énergétique...) qu'offre notre région académique.

Objectif : Zéro élève non-affecté à la rentrée scolaire 2024

Conformément au décret n°2024-109 relatif à l'affectation des élèves au collège et au lycée paru au Journal Officiel du 14 février 2024, le calendrier de la procédure d'affectation en lycée est défini par les recteurs d'académie dans le respect du cadre national fixé par le ministre chargé de l'éducation.

Cette année, la procédure d'affectation vise à garantir, sauf situations exceptionnelles liées à un changement tardif de résidence, que 100% des élèves aient reçu une proposition d'affectation avant la fin du mois de juillet.

Entre les conseils de classe de fin d'année et la publication des résultats de l'affectation, un « pré-tour » est organisé mi-juin. En ce sens, les élèves dont l'affectation n'est pas assurée, devront être reçus dès le mois de juin avec leur famille afin d'élargir leurs vœux d'affectation.

Afin de faciliter le respect des délais prescrits, les établissements d'accueil auront recours le plus possible au service d'inscription en ligne, lequel permet de tenir quotidiennement à jour la liste des inscrits.

Sécuriser les parcours

Début juillet, les élèves encore en attente d'affectation à l'issue du deuxième tour, et leurs représentants légaux, bénéficient obligatoirement d'un accompagnement et d'un traitement individualisé de leur demande par l'établissement d'origine.

En septembre, un dernier tour d'affectation est mis en place. Afin de réduire la rupture avec les apprentissages, les résultats sont communiqués avant la fin de la première semaine de la rentrée.

Au palier 3^e, tout élève non-affecté effectue sa rentrée dans son établissement d'origine. Il est accompagné dans sa poursuite d'étude par l'équipe éducative et participe à un dispositif d'accueil lui permettant d'affiner son projet et de consolider ses acquis.

Diversifier les choix au palier 2nde

S'agissant de l'orientation post 2nde, une attention particulière est à porter à la diversification de choix plus équilibrés entre les différentes voies.

En région académique, l'objectif affiché est de permettre au travers de la diversification des choix d'enseignements de spécialité, une diversité de parcours d'orientation post-baccalauréat, qui pour certains d'entre eux restent mal connus.

Dans l'académie de Lille, on constate par exemple, que les enseignements de spécialité Numérique et Sciences Informatique (NSI) et Sciences de l'Ingénieur (SI) restent insuffisamment choisis par les élèves (respectivement 12,7% et 4% en 2023) et tout particulièrement par les filles (les NSI représentent 3,8% des demandes d'enseignement de spécialité des filles et SI : 1,6%) au regard des nombreuses possibilités de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.

De même, une attention particulière est à porter à la diversification de choix plus équilibrés entre les différentes voies. L'orientation vers la série STI2D ne représente seulement que 4,6% des décisions en juin 2023, ainsi que 1,3% des décisions vers la série STL.

On veillera également à une meilleure connaissance des attendus et finalités de la filière STMG, afin d'en faire une orientation choisie et pensée en cohérence avec un projet construit de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.

Accompagnement à la mise en œuvre

Pour atteindre collectivement ces objectifs, un certain nombre de mesures d'accompagnement sont proposées en région académique :

- A l'échelle des bassins, des réunions sont programmées à partir de mars à destination des chefs d'établissement afin de les éclairer sur les filières insérantes de leur territoire,
- A chaque palier d'orientation, 3^e et 2nde, les familles sont destinataires par l'intermédiaire de l'établissement, d'une lettre d'information dédiée,
- Les équipes éducatives bénéficient de webinaires d'accompagnement du Service en Ligne affectation et du guide Affelnet,
- Enfin, une Foire Aux Questions Affelnet est diffusée aux établissements afin de répondre aux interrogations du terrain.

En établissement, il convient :

- De repérer et de renforcer l'accompagnement, dès le deuxième trimestre, des élèves en fragilité suite aux propositions provisoires du conseil de classe,
- De renforcer la mise en œuvre des entretiens d'orientation en classe de 3^e en s'appuyant sur une fiche de recensement des vœux produite par la DRAIO,
- De rapprocher les collèges des lycées professionnels qui proposent des formations non attractives mais insérantes afin de réaliser des temps de rencontre pour les élèves (temps collectifs, immersion...),
- Et ainsi de permettre aux élèves de diversifier les choix de spécialité après la classe de 3^e.

En complément, les ressources proposées par l'ONISEP viennent en appui des élèves et des familles pour leur permettre de s'informer sur les différentes voies de formation.

Enfin le document « Trajectoire pour un territoire » produit par la DRAIO, permet notamment aux coordonnateurs de bassin de disposer d'éléments statistiques au service d'une analyse territoriale plus fine des enjeux d'affectation.

Afin de mettre en œuvre cet accompagnement, vous pourrez vous appuyer sur les inspecteurs référents de chaque établissement et les Inspecteurs de l'Education Nationale Information Orientation. Ces derniers, en lien avec les directeurs de CIO et les Psychologues de l'Education nationale, constituent vos interlocuteurs privilégiés dans cette mise en œuvre.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes et vous en remercie.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish at the end.

Valérie CABUIL